

## AIGONDIGNÉ

### Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 29
- Votants : 29
- Procuration(s) : 0
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

**DEL 2020\_050**

### Date de convocation :

Le 3 Juin 2020

### Date d'affichage :

Le 3 Juin 2020

Fait à Aigondigné,

Le 9 Juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt, le 9 Juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUÉS : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Wozna Jean-Claude, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

## Délibération 2020\_050 : RESSOURCES HUMAINES

### **Objet : DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'OUVERTURE DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame Le Maire expose que 3 avancements de grade ont été soumis à avis de la Commission administrative paritaire siégeant auprès du Centre de Gestion. Celle-ci a rendu un avis favorable le 9 mars 2020 pour une nomination au 1er juillet 2020. Il s'agit d'un avancement du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 1<sup>ère</sup> classe, du grade d'adjoint d'animation à celui d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et du grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à 1<sup>ère</sup> classe.

Il convient maintenant d'ouvrir les postes correspondants.

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 9 mars 2020,

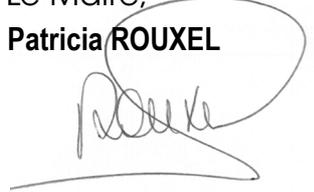
Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents décide :

D'ouvrir les postes correspondants, à savoir :

- Un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Un adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21.05h)
- Une ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28.08h)



Le Maire,  
**Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.